

REGLEMENT RAIDS

Toute équipe reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter au moment où elle se présente au départ des épreuves

GENERALITES

- 1. Organisation :** POLE SPORTS NATURE ORIENTATION
- 2. Dates :** Les épreuves se dérouleront les 10 septembre 2022
- 3. Lieu :** SAINT PIERRE DE CLAIRAC (47) pour le raid Aventure (60km environ)
- 4. Description :** Le Raid multisports est un enchaînement d'épreuves de pleine nature en orientation : VTT– Course à pied – Course d'orientation – Surprise - .
- 5. Accueil :** L'accueil des concurrents se fera à la salle de sport de ST Pierre de Clairac le Samedi 10 septembre 2022 à partir de 7h30 pour le raid Aventure
- 6. Administratif :** Retrait des dossards à partir de 7h30 (raid Aventure)
- 7. briefing 30 minutes avant le raid**
- 8. Départ :** Départ sur place et en masse pour le raid.
Horaires : 9h30 raid aventure
- 9. Repas :** Un buffet sera offert par l'organisation de 16h30 à 20h00 le Samedi pour tous les raiders.
- 10. Logement :** Les concurrents peuvent être hébergés dans la nuit du vendredi et Samedi en bivouac au stade de Saint Pierre de Clairac. (wc, douche (chaude pour les premiers ☺))
(Prévoir votre nécessaires : tente, duvet)
- 11. Douches :** Vestiaire du Salle de sport du PSNO
- 12. Récompenses :** Les 3 premiers Hommes, féminin et mixte . Les premiers vétérans (somme des deux compétiteurs doit être égal ou supérieur à 100 ans) sur le raid aventure (non cumulable)
- 13. Coût par équipe:** 82€ pour le raid Aventure.

REGLEMENTATION

1. Les épreuves et les parcours pourront être modifiés si l'organisation le juge nécessaire en fonction des conditions climatiques ou autres faits exceptionnels. Aucune réclamation ne sera prise en compte par l'organisation à ce sujet. Cependant le comité d'organisation s'engage à informer les équipes inscrites des éventuelles modifications ou compléments d'informations avant le début du Raid.
2. L'organisation s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des participants ainsi que les premiers secours. Différents véhicules, motos, quads et liaisons radio seront présents tout au long des parcours.
3. La sécurité sera assurée par des bénévoles secouristes et un médecin.
4. L'organisation décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques, immédiats ou futurs dont pourraient être victimes les concurrents. Les concurrents sont conscients des risques inhérents à la pratique des sports de pleine nature (pour certaines parties sur des routes ouvertes à la circulation), tels qu'ils sont proposés dans le cadre de la manifestation.
5. Les concurrents s'engagent à ne pas poursuivre l'organisation en cas d'accident lors ou à l'issue des épreuves, ou lors des déplacements sur routes ouvertes à la circulation.
6. Le PSNO est affilié à la FF Tri et l'épreuve est inscrite sur le calendrier FF TRI
7. L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'Organisateur, celle de ses préposés et des participants auprès de la MAIF

8. Nous attirons l'attention des concurrents que seul le code de la route est en vigueur lors des passages sur route. Le non-respect entraînera une disqualification immédiate.

9. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols de toute nature pendant la manifestation.

10. Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les photos réalisées lors de la manifestation.

11. Les concurrents doivent communiquer aux organisateurs les coordonnées d'une personne à joindre en cas d'urgence pendant la manifestation.

COMPOSITION - INSCRIPTION

1. Composition des équipes: 2 concurrents sans assistance, âge minimum de **16 ans dans l'année**.

2. L'inscription par INTERNET uniquement et règlement directement sur le site d'inscription ou par chèque à adresser à : Stéphane RODRIGUEZ – AuxCardinals - 47270 Saint Pierre de Clairac à l'ordre du PSNO.

3. Le dossier d'inscription est à valider sur Internet avant le **28 aout 2022**.

4. Les documents à fournir sont: un certificat médical de non contre-indication à la pratique des épreuves de raids multisports datant de moins d'un an au 10 septembre 2022 ou la licence compétition FFTRI. Le règlement comprend les cartes, les taxes, les récompenses, les ravitaillements ainsi que le repas. Une caution de 50 € sera aussi à fournir à l'inscription et vous sera rendue lors de la remise des chasubles et de la puce.

5. 80 équipes au maximum

6. Après inscription sur Internet une confirmation sera consultable sur le site Internet avec le numéro d'équipe ainsi que la nature des pièces manquantes.

8. Seules les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ sauf décision de l'organisation.

9. Tout concurrent ayant abandonné devra impérativement prévenir un membre de l'organisation ou un responsable des secours.

10. Chaque équipe s'engage à apporter le matériel nécessaire à la course et à porter le matériel fourni par les organisateurs.

11. Les concurrents seront en autonomie complète pendant toutes les épreuves. L'organisation mettra en place un ravitaillement à la fin de chaque phase et pendant certaines phases.

12. Le port du casque est obligatoire pour toutes les épreuves comportant du VTT.

13. Annulation et désistement :

Si par cas de force majeure l'organisation est contraint à annuler l'épreuve après le 04 septembre, le club du PSNO remboursera 80% de votre inscription.

En cas d'annulation pour interdiction d'organisation lié au covid, le club remboursera à 100 % les concurrents.

Si vous vous désistez avant le 28 aout 2022, le PSNO vous remboursera la totalité. Après cette date, 50 % vous sera retenu sauf cas très grave (le club vous remboursera 80% en gardant 20% pour une partie des frais)

MATERIEL

Matériel obligatoire par équipier :

1. 1 casque VTT norme CE

2. Eau mini ½ litre

3. 1 lampe frontale
4. 1 VTT en état
5. 1 couverture de survie

Matériel obligatoire par équipe

1. 1 sifflet
2. 1 nécessaire à réparation
3. 1 téléphone portable avec les numéros de tel (ils seront donnés au briefing et sur les cartes)
4. 1 boussole
5. une trousse premier soin

Matériel conseillé

- 1 1 compteur vélo et/ou montre GPS
- 2 1 porte carte VTT par équipier
- 3 1 STYLO FEUTRE PERMANENT pour la CO

PARCOURS

1. Le parcours est tracé en milieu naturel, la progression se fera en VTT, à pied avec des cartes IGN ou IOF pour support.
2. Les concurrents doivent se conformer à l'itinéraire indiqué.
3. Les concurrents ne doivent emprunter que les axes goudronnés autorisés par l'organisation. Ceux-ci sont peu nombreux et normalement peu fréquentés.
4. Les concurrents s'engagent à **respecter le code de la route.**
5. Aucune aide extérieure n'est autorisée en cours d'épreuve, l'aide entre concurrents est possible.
6. L'environnement, les domaines privés et publics empruntés doivent être respectés, les emballages, les sachets protecteurs des compléments alimentaires et boissons ne doivent pas être abandonnés au long du parcours.
7. Une équipe de contrôleurs mobile pourra disqualifier immédiatement toute équipe surprise en infractions des rubriques 3 – 4 – 5 – 6 et 7
9. L'organisation se réserve le droit d'arrêter la progression des équipes si le temps maximum de passage fixé par l'organisation est dépassé.
10. Toute traversée de propriétés privées, parcelles cultivées ou autres sans indication fléchée est interdite.
11. Déroulement du raid 2022 (**NOUVELLE FORMULE**)
Epreuves avec la première épreuve une CO VTT (environ 20kms)(support IOF et IGN)
Puis tirage au sort (une enveloppe vous sera remise au départ) d'une **épreuve à pied** et ensuite vous choisirez vous-même l'ordre des autres épreuves. Toutes les épreuves vont démarrer du stade de St Pierre de Clairac. Il y aura donc tous les ravitaillements sur place.

12. les épreuves pour bâtir la stratégie du raid Aventure

Epreuve 1 O'VTT 20kms

Roadbook Vtt + CO VTT photos + CO Azimut 20kms

Raid IGN 12kms

CO IOF 8kms

Trail roadbook photos 5 kms

CO vue aérienne 3kms

CO relais au stade 2kms

Epreuve surprise

13. Fermeture du raid Aventure 19h30 soit 10h de raid maxi

CONTROLE DE PASSAGE

1. Le parcours comporte un certain nombre de contrôles de passages obligatoires qui doivent être passés en équipe.
2. Le capitaine devra poinçonner les balises grâce à la puce électronique. Si celle-ci ne fonctionne pas, il faudra utiliser le poinçon
3. Les deux équipiers doivent poinçonner les balises ensemble (maximum 10m)
3. À la fin du raid les puces devront être vidées dans les boîtiers se trouvant à l'arrivée

SECURITE

1. Toute équipe est tenue de porter secours et de prévenir le cas échéant en cas d'accident constaté sur le parcours. Un temps bonus à l'appréciation du jury sera attribué pour compenser le temps perdu.
2. Port du casque obligatoire pour les épreuves VTT
3. Respect du code de la route sur partie goudronnée. Courez et roulez à droite, arrêtez-vous aux intersections.
4. Port des chasubles fournies par l'organisation obligatoire
5. Obligation de posséder un téléphone portable par équipe
6. Les équipes seront en possession de 2 numéros de téléphone donnés par les organisateurs pour permettre de déclencher les secours en cas d'accident.